

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 30 mars 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEA 016-1716/17/BM**

**■ Demande de subvention d'investissement relative aux études et travaux de réhabilitation des locaux du centre de transfert des déchets de Salon de Provence  
MET 17/3079/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de la réhabilitation des locaux sociaux du centre de transfert des déchets de Salon de Provence, il est proposé :

- réfection du bâtiment des vestiaires pour un coût estimé à 28 000 € HT.
- démolition et reconstruction du bâtiment de bureaux pour un coût estimé à 172 000 € HT.
- désamiantage pour un coût estimé à 80 000 € HT.
- études pour un coût estimé à 20 000 € HT.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 300 000 euros HT.

Ce type de projet peut être subventionné dans le cadre du dispositif de Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets Non Dangereux du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local de l'Etat.

**Signé le 30 Mars 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017**

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Plan de financement prévisionnel :

| FINANCEURS               | MONTANT SOLLICITE (euros HT) | TAUX SOLLICITE |
|--------------------------|------------------------------|----------------|
| Conseil Départemental 13 | 150 000,00 euros             | 50%            |
| Etat                     | 90 000,00 euros              | 30%            |
| Autofinancement          | 60 000,00 euros              | 20%            |
| Total                    | 300 000,00 euros             | 100%           |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN009-11/16/CC du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 27 mars 2017.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Etudes et travaux de réhabilitation des locaux du centre de transfert des déchets de Salon de Provence

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du Fonds Départemental de Gestion Durable des Déchets Non Dangereux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

**Signé le 30 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017**

**Article 2 :**

Les recettes seront constatées au budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, section d'investissement Opération « Travaux sur centres de transfert » 2017300500 – Chapitre 13, 131 : dépenses de subventions d'équipement transférables – Fonction 7213

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN